



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 54748

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la sensibilisation des jeunes à la gestion du budget familial. L'association SOS Familles Emmas Toulouse 31, fondée en Haute-Garonne en 1983, constate aujourd'hui que se dessine un surendettement structurel des ménages qui ont recours au crédit, notamment « revolving », cédant aux facilités proposées par ces organismes. Face à cette situation et afin d'agir de façon préventive, bien en amont, il semble nécessaire de prévoir dans le cadre de l'éducation nationale une sensibilisation des jeunes à la gestion du budget familial ou personnel et aux dangers d'un recours abusif au crédit. Il lui demande en conséquence quelles sont les décisions urgentes qu'il compte prendre et les moyens qu'il envisage de mettre en place afin de répondre à ce besoin.

Texte de la réponse

Une des missions fondamentales de notre système éducatif est de contribuer à la formation d'un adulte responsable, capable de participer activement à la vie de la Cité, doté des savoirs et compétences qui lui permettent d'exercer sa liberté dans une société complexe et sans cesse en évolution, en faisant des choix éclairés et en minimisant les risques qui pourraient entraver cette liberté. Tous les programmes d'enseignement général et ceux d'éducation civique en particulier, concourent au développement de l'esprit critique et à l'acquisition d'une véritable autonomie. En particulier, le programme de sciences économiques et sociales en classe de seconde (B.O. hors série n° 6 du 29 août 2002), dans le chapitre consacré à « la consommation » montre très explicitement que « le crédit apporte aux ménages des ressources qui ne sont pas des revenus », et demande que cela soit souligné « à travers le phénomène du surendettement ». De même l'enseignement « vie sociale et professionnelle » dispensé dans la voie professionnelle intègre explicitement dans ses programmes une éducation à la consommation. Cela conduit les enseignants à choisir des situations d'apprentissage et des démarches pédagogiques qui permettent aux élèves de résoudre une « situation-problème » de manière raisonnée. Il s'agit de favoriser chez des jeunes en cours de formation qualifiante, proches de leur entrée dans la vie active, non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi celle de méthodes pour gérer un budget, effectuer des choix pertinents en matière d'achats et d'utilisation des services, identifier le principe du crédit ou bien encore approcher les problèmes liés au surendettement (B.O. hors série n° 5 du 29 août 2002). Par ailleurs, les nouveaux programmes de la série sciences et technologies de la gestion, ont développé l'initiation à la gestion de l'entreprise. Il conviendra d'examiner attentivement si une nouvelle rénovation des programmes permettrait de répondre également au souci manifesté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54748

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10375

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2748